



## Proposition de cdi avant le terme du cdd

Par **devise**, le **28/12/2008 à 20:58**

bonjour, rnrnje suis actuellement en CDD (depuis plus d'un an) et le terme est prévu en mars 2009... mon employeur me propose aujourd'hui un CDI qui commencerait en janvier 2009 mais dans d'autres fonctions... intitulé différent et échelon supérieur! bref, une très bonne nouvelle!rnrnle poste que je suis sensé occuper dans le cadre de ce cdi, est tout nouveau pour moi. Je vais avoir beaucoup de choses à apprendre et l'employeur semble conscient de cela (Des formations sont prévues).rnrnalors pensez vous que je serais soumis à une période d'essai et si oui, qu'elle peut en être la durée?

Par **ptitchameau**, le **30/12/2008 à 20:06**

Bonsoir,rnrnLa période d'essai devra être conclue lors de l'embauche. ( elle doit être stipulée dans le contrat)rnrnPour un contrat à durée indéterminée la durée maximale varie selon la qualification du salarié : rnrnrn- Elle ne peut pas dépasser (renouvellement compris)rnrn => 4 mois pour les ouvriers et employésrnrn => 6 mois pour les agents de maîtrises et techniciensrnrn => 8 mois pour les cadres.rnrnTout dépendra donc de votre qualification.rnrnLa possibilité de renouveler l'essai doit être stipulée dans le contrat. rnrnvoilà j'espère avoir répondu dans les grandes lignes à votre question.rnrnCdt,